

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules de catégorie L



NOM DU CONTROLEUR	PREBONNAUD NICOLAS
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	033Z8099 <i>Prebonnaud Nicolas</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE TECHNIQUE DE LEYSOTTE 421 Chemin de Leysotte 33140 - VILLENAVE D'ORNON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	L033Z459
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	27/06/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Baptiste TEILLET <i>Baptiste Feillet</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

RAS

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

27/06/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules de catégorie L

Contrôleur : PREBONNAUD NICOLAS



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : DY-945-AN Catégorie de véhicule : L3e Energie : ES
Date de mise en circulation : 10/12/2015 N° PV : 25701002

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25700931	20/05/2025	RAS
25700932	21/05/2025	RAS
25700934	21/05/2025	RAS
25700936	23/05/2025	RAS
25700939	26/05/2025	RAS
25700948	03/06/2025	RAS
25700953	04/06/2025	RAS
25700958	06/06/2025	RAS
25700973	13/06/2025	RAS
25700942	28/05/2026	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules de catégorie L

Contrôleur : PREBONNAUD NICOLAS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GENERALITES		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules de catégorie L

Contrôleur : PREBONNAUD NICOLAS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	<p>Fonction 1 - Équipements de freinage</p> <p>2.3.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 1.1.12. Revoir la méthodologie : Système de freinage complet : Le contrôleur vérifie l'actionnement des freins sur chaque roue en actionnant chaque commande de frein de service, la roue contrôlée étant pendante, soit en faisant tourner la roue et en constatant que celle-ci est stoppée, soit en constatant son blocage lorsque le freinage est maintenu actionné par tout moyen adapté.</p>	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.